

## AVIS DE PARTICIPATION PAR VOIE ELECTRONIQUE DU PUBLIC

Par Décision Municipale n° 24/DM/12/004 du 5 décembre 2024, une participation par voie électronique est ouverte sur le projet de création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) des Nieux sur la commune de Balaruc-les-Bains.

Cette participation du public, d'une durée de 47 jours consécutifs, sera ouverte **du lundi 23 décembre 2024 au 7 février 2025 inclus**.

Le projet envisagé concerne un programme d'aménagement d'environ 6,2 ha dont la programmation prévoit principalement la construction de logements ainsi que quelques locaux associatifs et commerciaux.

Pendant la durée de la participation du public, le dossier soumis à la participation du public par voie électronique ainsi qu'un registre dématérialisé seront mis à disposition sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.ville-balaruc-les-bains.com> à la rubrique Ma ville > Grands projets > Aménagement du secteur des Nieux. Ce registre également accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5751> permettra de recueillir les observations et propositions du public. Les observations pourront également être transmises via l'adresse courriel suivante : [amenagement@mairie-balaruc-les-bains.fr](mailto:amenagement@mairie-balaruc-les-bains.fr).

Le dossier, consultable sur le site de la ville, comprend notamment :

- la synthèse du programme,
- l'étude d'impact et ses annexes,
- l'étude de trafic – Diagnostic et analyse des scénarios,
- l'étude hydraulique – Diagnostic et scénario retenu,
- la délibération n°23/CM/06/016 du 14 juin 2023 approuvant le bilan de la concertation,
- l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 5 Novembre 2024,
- le mémoire en réponse de la commune à l'avis de la MRAe.

Le public pourra demander la mise en consultation du dossier sur support papier à l'adresse suivante : [amenagement@mairie-balaruc-les-bains.fr](mailto:amenagement@mairie-balaruc-les-bains.fr). La demande devra être présentée au plus tard 4 jours avant l'expiration du délai de consultation soit le 3 février 2025. La consultation sera effectuée au pôle technique, 11 rue des catamarans à Balaruc-les-Bains.

Des informations complémentaires sur le dossier soumis à la concertation pourront également être demandées auprès de la commune à l'adresse suivante : [amenagement@mairie-balaruc-les-bains.fr](mailto:amenagement@mairie-balaruc-les-bains.fr).

La décision pouvant intervenir au terme de cette participation du public par voie électronique est la prise d'une délibération portant création de la zone d'aménagement concertée des Nieux de la commune de Balaruc-les-Bains.